

**ARRÊTÉ N° 2025-2026-13 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES ET COMPOSITION
DES LISTES DE CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET
DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6 ; L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719-1 et suivants ;

Vu l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;

Vu l'arrêté n°2025-2026-11 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'IUT de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion modifiés le 2 mai 2025 ;

Vu les Statuts de l'IUT de La Réunion validés en Conseil d'administration de l'université du 23 avril 2024 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 20 Octobre 2025 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 5 novembre 2025 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 13 novembre 2025, en vue de l'élection des représentants des personnels appelés à siéger au sein du Conseil de l'IUT de La Réunion de l'Université de La Réunion.

Article 2 - Listes de candidatures recevables pour les élections au Conseil d'IUT :

Est déclarée recevable la liste de candidatures suivante en vue de l'élection des représentants des personnels du **Collège 1 des professeurs et personnels assimilés au sens de l'article D. 713-1 du code de l'éducation au Conseil de l'IUT** :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Bernard REYNAUD
1	REYNAUD Bernard

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des représentants des personnels du **Collège 2 des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés au sens de l'article D. 713-1 du code de l'éducation au Conseil de l'IUT** :

Ordre de classement	LISTES DE CANDIDATURES		
	EC-IUT	ENSEMBLE	L'IUT avant tout
1	MURAD Nour Mohammad	DAMOUR Cédric	RAMIN-MANGATA Stéphane

Est déclarée recevable la liste de candidatures suivante en vue de l'élection des représentants des personnels du **Collège 3 des autres enseignants au sens de l'article D. 713-1 du code de l'éducation au Conseil de l'IUT** :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	UNION
1	IDOUMBIN-MOUTIN Jean Patrick

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des représentants des personnels du **Collège 4 des chargés d'enseignement vacataires au sens de l'article D. 713-1 du code de l'éducation au Conseil de l'IUT** :

Ordre de classement	LISTES DE CANDIDATURES	
	CEV - IUT	YANIS PAYET
1	GONNEAU Romain	PAYET Yanis Michel

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des représentants des usagers du **Collège des usagers au Conseil de l'IUT** :

Ordre de classement	LISTES DE CANDIDATURES	
	Bâtir notre IUT	Union Interdépartementale Des Étudiants
1	BUREL Kevin	BARET Alix Paco
2	LEBON Rihanna	BLAS Erine
3	MARIMOUTOU Nathan	MOUTOUSSAMY Diva David Emmanuel
4	THIERRY Eva	BOYER Emma Candice
5	LAURET Marlon	OSIRIS Luka
6	CHAMEROIS Elise	MOUTALOU-ANGAMMA Marina Marie Mélissa
7	TAOCHY Cédric	GASTRIN Léo
8	ROUGEMONT Luce	BEGUE Emeline Chloé

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et publication sur le site internet de l'Université et le site internet de l'IUT. Un exemplaire sera également mis à disposition dans le bureau de vote.

Le présent arrêté sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2025

Le Président de l'Université de La Réunion



Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 07 novembre 2025

Publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, le 07 novembre 2025